



## Communiqué de presse du Gouverneur de la province de Liège

### Crise du Covid-19 : application d'un nouvel arrêté de police

Ce vendredi 17 septembre, la Cellule de crise provinciale s'est réunie à l'initiative du Gouverneur de la province de Liège Hervé Jamar avec pour unique thème la situation relative au Covid-19.

Laquelle, si elle semble plutôt favorable dans certains endroits du pays, est toutefois jugée inquiétante au sein de la province qui est d'ailleurs repassée il y a peu en niveau d'alerte 4.

Cela ressort d'une récente évaluation de la situation épidémiologique par le RAG (Risk Assessment Group) qui a donné lieu à des recommandations du RMG (Risk Management Group). Il convient également de rappeler qu'à ce stade, la phase de crise reste toujours fédérale.

A cet égard, le RAG fait notamment état d'une augmentation parfois importante du nombre d'infections et d'hospitalisations dans certaines communes de la province. Quant au RMG, il liste une série de mesures et laisse ainsi une certaine autonomie aux autorités locales.

Mettant en avant le principe de précaution et soulignant l'importance de règles claires et harmonisées, le Gouverneur Hervé Jamar a donc décidé de prendre un nouvel arrêté de police.

Lequel est d'application dès ce samedi 18 septembre sur l'ensemble du territoire de la province de Liège. A charge pour les autorités communales et les services de police de veiller à son application.

Cet arrêté à caractère préventif vise bien entendu à contenir une recrudescence de l'épidémie de Covid-19. Il insiste notamment sur le respect des règles de distanciation sociale, et ce en différentes occasions.

En outre, le port d'un masque ou d'une alternative en tissu redevient obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans accomplis, et ce en plusieurs endroits.

A noter que cette obligation du port du masque ne s'étend pas aux événements publics et privés qui sont quant à eux soumis par leurs organisateurs au Covid Safe Ticket.

**CONTACT PRESSE :**

Bruno Boutsen

GSM : 0473 82 69 35

Mail : [bruno.boutsenprovincedeliege.be](mailto:bruno.boutsenprovincedeliege.be)